Assemblée Générale
les Archers du Gavot
6 septembre 2019

Les Archers du Gavot
Association Loi 1901 : N° 0744004495
N° SIREN 481 307 080
Internet https://lesarchersdugavot.wixsite.com/les-archers-du-gavot

Présents : Clément Estran, président; Elodie Mauger, secrétaire; Eric Ledez, trésorier, Hugues Dupuich, responsable distinctions et ciblerie, Nathalie Heroux, responsable extra sportif.

Excusés : Pascal Colmaire, responsable technique ; Philippe Chambre, responsable parcours.

1. **Procès verbal 2018** :

Adopté à l'unanimité.

2. **Rapport moral** :

Point sur les effectifs : baisse d'environ 15 % de licenciés par rapport à l'année précédente mais davantage de licences renouvelées. Les femmes représentent 43% des inscrites, ce qui est supérieur à la moyenne nationale.

Concours en salle : 80 archers confirmés et 31 débutants se sont inscrits ce qui est assez peu. Cette année, le concours est proposé en octobre et sera le premier concours en salle de la saison pour encourager les archers rebutés par les conditions météorologiques hivernales à venir. Au niveau départemental, il sera proposé que les clubs dans le même cas de figure bénéficient d'un calendrier plus favorable. Un grand merci aux bénévoles qui ont œuvré pour la réussite du concours 2019 ainsi qu'aux partenaires (Super U, Charcuteries Simon, Mairie de Saint-Paul-en-Chablais…) pour l'aide logistique et les fournitures. De même, la CCPEVA a pris totalement en charge la réfection des cibles au gymnase du Gavot et offre la gratuité de la salle pour l'organisation du concours.

Tirs ludiques : des moments qui se sont déroulés dans la convivialité avec Thomas Vandendriessche qui est roitelet et Pascale Colmaire reine pour l'édition 2019 du Tir du Roy.

La Saint Sébastien et les différents tirs (Halloween, Noël, Galette) ont été des moments appréciés.

Une initiation a été proposée à une dizaine d'enseignants de l'école du Morillon à Thonon.

La foire de Saint Michel a permis de faire un bénéfice et de ramener des licenciés au club.

Le collègue du Pays de Gavot a fait appel au club dans le cadre du raid inter collèges, la formation sera probablement reconduite l'année prochaine.

Le rapport moral est voté à l'unanimité.

3. **Rapport financier** :

Cette année il y eu beaucoup d'investissements en petit matériel et surtout en ciblerie qui avait grandement besoin d'être rénovée/remplacée notamment sur le parcours. Après la subvention qui sera versée par le Conseil Régional, ce déficit reste de 500 euros sur le compte courant.

A noter : le compte rendu distribué lors de l'AG a été amendé depuis : sur les lignes concernant les déplacements il faut ajouter 620 euros de recettes et 620 euros de dépenses, le total reste inchangé.

Le rapport financier est voté à l'unanimité.

4. **Ciblerie et petit matériel :**

Avec l'achades nouvelles cibles sur le terrain de Bernex, un plus grand nombre d'archers peuvent tirer à 50 m et une cible est à 70 m.

Parcours ; deux nouvelles cibles ont été installées, d'autres rénovées. Le but est de pouvoir organiser un concours et de se positionner sur une offre qui fait défaut dans le département.

5. **Divers :**

Une séance d'entraînement supplémentaire a été obtenue : elle a lieu le samedi matin et plutôt à destination des débutants. Clément Estran s'occupe de la formation avec l'assistance des archers volontaires pour l'encadrement.

Les horaires d'entraînement pour les séances du mercredi et du vendredi auront lieu toutes les deux aux mêmes horaires : 18h30-20h30.

Elections sur des postes à pourvoir :

- Responsable ciblerie terrain et salle : Hugues Dupuich est réélu ;
- Responsable petit matériel : Clément Estran est réélu ;
- Responsable distinctions, compétitions et résultats : Hugues Dupuich est réélu ;
- Responsable sponsors et partenariat : aucun condidat.

Les réunions du bureau sont ouverts à tous les archers désirant y participer.

Orientations 2019-2020 :

→ Concours 2019 : les 19 et 20 octobre. 4 départs prévus dont une CRAJ (samedi après-midi) avec annulation d'un départ si pas assez d'inscriptions.
→ Samedi 7 septembre 14h : inventaire du matériel et préparation de la saison en salle.
→ Dimanche 8 septembre : forum des associations de Saint-Paul-En-Chablais dès 8h30.
→ Foire de la saint Michel le dimanche 29 septembre : besoin de bénévoles. Repas offert par le club.
→ Cotisations : rééquilibrage entre les montants adultes et jeunes : 20 euros d'écart entre les licenciés débutants et les reprise de licences. Réduction de10 euros par licence prise lors de l'AG et réduction de 5 euros par licence si plus janvier leurs membres de la même famille sont licenciés au club.
→ La saint Sébastien aura lieu le samedi 18 janvier 2020 (salle bernolande ou salle de la mairie en fonction du nombre de participants).
→ Tir du Roy : il aura lieu le dimanche afin que tous puissent participer.
→ Le championnat départemental salle aura lieu à Annemasse.

6. **Archers à honorer :**

Mélanie Leroux et Pascale Colmaire pour leur qualification aux Championnats de France (salle et extérieur pour Mélanie). Juliette Blanc-Boujon, Guillaume Mariettaz, Louis Levray, Mélanie Leroux pour leur 2e place au CRAJ. Clément Estran et Elodie Mauger pour leur 2e place aux départementaux dans leur catégorie respective. Pascale Colmaire pour son titre de championne départementale. Les archers du club ont été présents sur plusieurs podiums en salle et en extérieur.

L'Assemblée Générale est clôturée par le verre de l'amitié.

Le Président : La secrétaire :

Clément Estran Elodie Mauger